



## Mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

*Note : Les données sont informatives et évolutives*

**22 mai 2020** — La situation évolue très rapidement et l'**AQLM** se positionne de façon à pouvoir tenir compte de vos préoccupations et à obtenir des réponses selon l'état d'avancement des dossiers. Depuis la semaine dernière, certains dossiers prioritaires ont cheminé.

Voici les plus récents développements :

### Les camps de jour

#### Relance des camps en contexte de prévention de la COVID-19

**Le 21 mai, le premier ministre François Legault a annoncé officiellement l'ouverture des camps de jour à compter du 22 juin.**

Nous savons que cette annonce implique de nombreux défis et que les services de loisir se penchent actuellement sur divers scénarios. Vos municipalités auront d'importantes décisions à prendre la semaine prochaine pour l'offre des camps de jour.



L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) a ajouté cette semaine au Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 une série de **balises d'intégration pour toutes les personnes ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui sont susceptibles de rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.**

Pour consulter ces balises, [cliquez ICI](#).

Nous vous suggérons de consulter aussi le *Guide de relance des camps en contexte de COVID-19*, préparé par l'Association des camps du Québec (ACQ), en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec (RURLS) et l'Association québécoise du loisir pour les personnes handicapées (AQLPH). Le document a également été commenté par différents partenaires et collaborateurs, dont la Direction de la santé publique du Québec qui en a approuvé le contenu et la diffusion.

Les mesures qui y sont présentées s'arriment à celles qui s'appliquent dans les milieux scolaires et de garde (CPE et garderies) et qui sont conformes aux consignes de la Direction de la santé publique. Le guide permettra aux gestionnaires de camp d'être mieux outillés pour évaluer leurs capacités (financières, accessibilité aux locaux, etc.) et décider de l'opportunité d'ouvrir leurs portes.

- [Guide de relance des camps >](#)
- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour >](#)
- [Liste de vérifications quotidiennes >](#)
- [Affiche – Mesures de prévention >](#)

Nous sommes dans l'attente de mesures de soutien que pourrait offrir le gouvernement.

Nous souhaitons aussi que le MEES envoie une communication aux commissions scolaires afin de s'assurer de leur collaboration pour que les camps de jour puissent utiliser les locaux des écoles.

## Sondage

Les résultats du sondage sur l'offre des camps de jour en mode COVID-19 seront disponibles au cours de la semaine prochaine. Nous sommes conscients que le délai était très court pour remplir le formulaire, mais nous devons procéder rapidement pour dresser un portrait préliminaire de l'offre des camps de jour municipaux au Québec.



L'Observatoire québécois du loisir (OQL) produira un article d'**analyse de ces résultats** au cours de la semaine prochaine.

Il est possible que nous sollicitons votre participation pour d'autres sondages sur les camps de jour.

## L'AQLM et le sport

### Reprise graduelle des activités sportives — Décret 530-2020

Le mardi 19 mai dernier, la sous-ministre adjointe au loisir et au sport, Mme Dominique Breton, a envoyé un courriel aux fédérations sportives afin d'apporter quelques précisions sur la reprise de certaines activités sportives, de loisir et de plein air annoncée le 13 mai (voir plus bas).

Comme le décret [530-2020](#) du 19 mai 2020 le précise, **la suspension applicable aux activités effectuées en milieux de travail** en vertu du décret numéro [223-2020](#) du 24 mars 2020, modifié par les décrets numéros [500-2020](#) du 1<sup>er</sup> mai 2020 et [505-2020](#) du 6 mai 2020, **est levée à l'égard des milieux de travail qui offrent au public des activités de plein air, de loisir ou de sport :**

- individuelles,
- sans contact,
- exercées à l'extérieur,
- de manière non encadrée (pratique libre).

pourvu que :

1° ces activités ne soient pas pratiquées dans des installations aquatiques, des modules de jeu ou en utilisant des appareils d'entraînement mis à la disposition du public ;

2° ces activités se déroulent **au cours d'une même journée**.

Même si votre discipline n'apparaît pas dans la [liste](#), il se peut que vos activités puissent se tenir. Nous vous invitons donc à prendre connaissance attentivement du décret [530-2020](#) pour évaluer si vous pouvez reprendre vos activités en toute sécurité et en respectant les recommandations des autorités de santé publique.

Tout propriétaire d'**installation sportive extérieure** peut commencer toutes autres activités si les conditions de mise en place énumérées ci-dessus sont respectées. À cet effet, la CNESST offre la [Trousse d'outils pour le secteur des activités de loisir, de sport et de plein air](#).

En somme, considérant les [consignes sanitaires pour tous](#), il revient aux gestionnaires des **installations sportives extérieures**, de loisir et de plein air, de décider d'ouvrir ou non leurs installations. Nous vous invitons à transférer ce courriel à vos collaborateurs pour les en informer.

## Deuxième phase

**Le 21 mai, la ministre Isabelle Charest nous informait qu'une deuxième phase de relance des activités sportives serait annoncée sous peu.**

## La culture

La ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Nathalie Roy, annonce que les institutions muséales, les bibliothèques publiques et les cinéparcs pourront être rouverts au public partout au Québec à compter du 29 mai prochain, permettant ainsi la reprise de certaines activités culturelles dans ces lieux.

### [Communiqué](#)

**Le cadre de référence sur la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19 est, depuis aujourd'hui, disponible.** Ce document a été élaboré afin de vous permettre d'appuyer votre réflexion pour un rétablissement sécuritaire des services. Le document sera actualisé régulièrement en fonction de l'évolution de la législation, des directives de la Santé publique et de la CNESST ainsi que des retours d'expérience des bibliothèques et des recherches scientifiques menées sur le sujet.

- [Cadre de référence sur la réouverture des bibliothèques publiques](#)

Pour un suivi des dossiers de bibliothèques publiques, [cliquez ICI](#).

Dans le domaine de la culture, plusieurs se posent des questions, notamment au sujet des événements, des bibliothèques et des musées. [Des réponses sont disponibles ICI](#).

## La collaboration des ministères

Nous sommes en relation et en discussion de façon hebdomadaire avec la ministre Isabelle Charest ainsi qu'avec la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEES.

### Lien avec le MAMH

Nous avons demandé au MEES de nous accompagner pour communiquer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), car les orientations et décisions de ce ministère peuvent avoir un impact majeur sur le service des camps de jour municipaux. Bien que nous parlions régulièrement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), nous désirons en effet transmettre au MAMH des informations capitales sur la réalité de l'offre des camps de jour municipaux au Québec.

## La suite...

Nous vous informerons dès que nous aurons des communications officielles. De votre côté, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous pouvez toujours consulter les résultats des sondages et autres documents dans la [mise à jour régulière](#) que nous présentons sur notre site.